



## Vente d'un bien immobilier

Par **gabel\_old**, le **29/05/2007** à **14:55**

le 29 janvier de cette année, j'ai vendu mon bien, une maison datant de 1991, le nouveau propriétaire tente de m'assigner en justice sous prétexte que divers mal façons, dû au vieillissement du bien, ne lui aurait pas été confirmé lors de sa visite, pourtant, chez le notaire il a été précisé que le preneur s'engageait à prendre le bien dans l'état actuel, je précise que ses mal-façons serait du style, carrelage fendu, une porte qui ne ferme pas, une robinèterie usée, un tableau électrique non conforme alors que l'expertise technologique et énergétique pratiqué par un professionnel a confirmé la conformité légal au vue de la loi Robien. celui-ci compte faire des travaux et me les facturer; que dois-je faire?

Par **Jurigaby**, le **29/05/2007** à **18:54**

Bonjour.

Si l'affaire est jugée par un tribunal, vous n'avez pas grand chose à faire si ce n'est attendre et prendre un avocat.

Je ne vois pas vraiment ce que je peux vous conseiller d'autre.

Cdt.